

PROFIL DE L'ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE EN ALBERTA

NOVEMBRE 2011

GOUVERNANCE

Alberta : Structure de gouvernance de l'éducation de la petite enfance en Alberta	
Ministère	Ministry of Human Services Alberta Education
Cadre stratégique	Consultation publique sur la loi <i>Education Act</i> (loi sur l'éducation) en cours. Pas de cadre intégré sur l'éducation de la petite enfance.
Lois	<ul style="list-style-type: none"> • School Act (2000) http://education.alberta.ca/department/policy/legislation/regulations.aspx • Early Childhood Services Regulation (2002) • Private Schools Regulation (2000) • Child Care Licensing Act (2008) http://www.qp.alberta.ca/574.cfm?page=C10P5.cfm&leg_type=Acts&isbncIn=9780779733866 • Child Care Regulation Licensing Regulation (2008) http://www.qp.alberta.ca/574.cfm?page=2008_143.cfm&leg_type=Regs&isbncIn=9780779735570
Surveillance et consultation publique	Alberta Association for the Accreditation of Early Learning and Care Services
Prestation locale des services	Neuf bureaux régionaux de service à l'enfance et à la famille 300 administrations scolaires

Organisation du ministère

Le 12 octobre 2011 le gouvernement provincial a annoncé la création d'un nouveau ministère, le Ministry of Human Services, qui regroupe les services suivants : Children and Youth Services, Employment and Immigration, Homelessness and Alberta Supports (de Seniors and Community Support). Le nouveau ministère regroupe des programmes destinés aux enfants et aux familles défavorisés.

Le Ministry of Human Services comprend l'ancien Children and Youth Services. Dans le passé, le Ministry of Child and Youth Services a collaboré avec Alberta Education à une variété d'initiatives liées aux services de garde (p. ex. Child Care Modularity), pour les enfants ayant des besoins spéciaux et des handicaps (p. ex. Inclusive Child Care) ainsi que plusieurs initiatives interministérielles pour le développement de la petite enfance.

Le ministère de l'Éducation comprend le département des Early Childhood Services ainsi que la maternelle pour les enfants de 5 ans. La Early Learning Branch d'Alberta Learning est responsable des services de la petite enfance au sein d'Alberta Education.

Le projet de loi 18 intitulé *l'Education Act*, a été déposé à la session de l'Assemblée législative du printemps 2011 mais il n'y sera pas donné suite lors de la session d'automne 2011. Il est à l'étude et sera réintroduit à une date ultérieure.

<https://education.alberta.ca/department/policy/education-act.aspx>

Le gouvernement a annoncé des consultations publiques intitulées *Our Children, Our Future : Getting it Right* dans le cadre de la loi *Education Act*.

<http://education.alberta.ca/department/policy/education-act.aspx>

Conception des services

Garderies : Garde non parentale pour nourrissons, enfants d'âge préscolaire et enfants de la maternelle pour une durée de 4 heures consécutives ou plus par jour.

Éducation préscolaire : Programme pour enfants de deux à cinq ans pour une durée de moins de 4 heures par enfant les jours où le programme est offert.

Services de garde extra scolaires : Garderies pour enfants d'âge scolaire et de la maternelle avant ou après l'école, pendant le déjeuner ou quand l'école est fermée.

Early Childhood Services (ECS) sont des programmes offerts par Alberta Learning aux enfants avant le début de la scolarité obligatoire en 1^{ère} année. Parmi ces programmes, on compte la maternelle et un programme de demi-journée pour tous les enfants durant l'année avant la 1^{ère} année. Certaines administrations scolaires offrent la maternelle à temps plein ainsi que des programmes pour les enfants de quatre ans aux enfants à risque. Les enfants de 2 ans et demi ayant un retard de développement diagnostiqué ou ceux qui apprennent l'anglais (English Language Learners) peuvent participer aux programmes d'ECS. Les enfants qui sont désignés « à risque » peuvent participer à partir de l'âge de 3 ans et demi. Un *opérateur privé d'ECS* doit être une société ou une entreprise à but non lucratif. Les garderies à but lucratif peuvent créer une société sans but lucratif indépendante pour gérer les programmes d'ECS. La plupart des opérateurs privés d'ECS gèrent également des services de garde accrédités. Les opérateurs privés d'ECS doivent présenter une lettre d'intention à la School Accreditation Branch ainsi que la documentation montrant la certification de l'enseignant, les preuves d'assurance et un recensement des élèves. Les lettres d'intention doivent être présentées chaque année.

La surveillance et la consultation publique

L'Alberta Association for the Accreditation of Early Learning and Care Services est un organisme qui opère dans toute la province et qui soutient l'amélioration de la qualité des programmes dans le cadre d'un processus d'accréditation volontaire. Les services de garde accrédités reçoivent des fonds supplémentaires, notamment des augmentations salariales pour le personnel. En 2010, environ 450 garderies et 78 garderies familiales étaient accréditées. Les programmes préscolaires ne sont pas admissibles.

<http://www.aelcs.ca/default.aspx>

La surveillance et le soutien à l'échelle locale

Dix bureaux régionaux de services à l'enfance et à la famille (CFSA) assurent le contrôle et le respect des normes et des règlements relatifs à la délivrance des permis pour les garderies.

Plus que 300 administrations scolaires, notamment les conseils scolaires publics, les conseils scolaires catholiques, les écoles à charte, les écoles privées et les opérateurs privés, offrent des programmes d'ECS comprenant la maternelle, la prématernelle et les programmes d'intervention précoce.

FINANCEMENT

Alberta : Financement pour les services à la petite enfance [2011-2012]	
Maternelle publique	180 737 000 ¹
Prématernelle publique	29 739 000 ²
Services de garde accrédités	229 000 000 ³
Dépenses totales pour l'éducation de la petite enfance :	439 476 000
Budget provincial 2011-2012 (estimation) :	38 990 000 000 ⁴
Éducation de la petite enfance, en pourcentage du budget provincial :	1,13%
1. Estimation basée sur le Basic Child Grant de 3 953,90 \$ dans les écoles publiques, séparées, à charte ou francophones x environ 40 000 enfants + le Basic Child Grant de 3 248,35 \$ dans les écoles privées et les opérateurs privés d'ECS x 3 200 enfants + incapacité légère à modérée de 2 438 \$ par enfant admissible x environ 5 000 enfants	

<p>Funding Manual For School Authorities 2011/2012. http://education.alberta.ca/admin/funding/manual.aspx La population étudiante d'Alberta Education par année, école et administration, 2011. http://education.alberta.ca/apps/eireports/pdf_files/eis1004_2011/iar1004_2011.pdf Statistiques de l'éducation spéciale http://education.alberta.ca/admin/special/stats.aspx</p> <p>2. Estimation fondée sur le Basic Child Grand + incapacité légère à modérée par enfant admissible x environ 5 000 enfants (dans des écoles publiques, séparées, à charte, francophones, privées et les opérateurs privés d'ECS)</p> <p>3. Plan d'affaires des services à l'enfance et à la jeunesse 2011 – 2014 http://www.finance.alberta.ca/publications/budget/budget2011/children-youth-services.pdf Note : Entre 2008 et 2011, 242 millions de dollars ont été investis dans les services de garde par l'intermédiaire de Creating Child Care Choices, un organisme à l'origine d'environ 14 000 nouvelles places en garderie.</p> <p>4. Budget 2011 de l'Alberta http://budget2011.alberta.ca/newsroom/index.html</p>
--

Notes : Financement des services de la petite enfance Tous les opérateurs d'ECS sont financés sur une base par habitant et doivent fournir un minimum de 475 heures de service, sans frais pour les parents. Pour 2011/2012 le financement comprend :	
Financement des services à la petite enfance par enfant dans une école publique, séparée, à charte ou francophone	
Instruction de base	3 248,35
Taille des classes	708,90
Subvention de base pour enfant	3 952,90
ECS incapacité légère à modérée/retards, doué et talentueux (par enfant admissible) :	2 438 \$
Les services de la petite enfance pour les opérateurs privés d'ECS ou pour les écoles privées	
Instruction de base	3 248,35
Administration (6 %)	194,88
	(en supposant moins de 2 000 enfants)
ECS incapacité légère à modérée/retards, doué et talentueux (par enfant admissible) :	2 438 \$
Alberta Education accorde un financement aux administrations scolaires afin qu'elles puissent offrir des programmes de maternelle dans diverses langues. Un financement est également accordé aux enfants qui apprennent l'anglais comme nouvelle langue et pour la francisation. Des programmes pour les enfants de moins de 5 ans sont également disponibles. Funding Manual For School Authorities 2011/2012. http://education.alberta.ca/admin/funding/manual.aspx	

Alberta : Répartition du financement dans les services de garde accrédités 2011¹	
Subventions offertes aux parents	63 %
Financement direct (comprenant la prime d'augmentation salariale pour les programmes accrédités)	36 %
Besoins spéciaux	1 %
1. Estimation du plan d'affaires des services à l'enfance et à la jeunesse 2011 – 2014 http://www.finance.alberta.ca/publications/budget/budget2011/children-youth-services.pdf et Beach et al (2009) <i>ECEC in Canada 2008</i> . http://childcarecanada.org/publications/ecec-canada/09/1	

ACCÈS

Alberta : Population des enfants de 0 à 5 ans (2010)¹	
Population des enfants âgés de 0 à 5 ans	290 130
Population totale	3 720 946
Enfants de 0 à 5 ans en pourcentage de la population totale	7,8 %
1. Statistique Canada. <i>Estimations de la population, selon le groupe d'âge et le sexe au 1^{er} juillet, Canada, provinces et territoires, annuel, 2010</i> . CANSIM, tableau 051-0001.	

Alberta : Maternelle 2010	
Les enfants âgés de 5 ans fréquentant la maternelle (2010)	42 127 ¹
Population d'enfants âgés de 5 ans	43 883 ²
% des enfants âgés de 5 ans fréquentant la maternelle.	96 %
<p>1. Le nombre d'inscrits en ECS en 2010/11 était de 51 147. Ce total comprend les enfants qui fréquentent des programmes d'ECS dans des écoles publiques, séparées, francophones, à charte, privées et les opérateurs privés d'ECS. Comme Alberta Education accorde un financement aux administrations scolaires pour la fourniture de programmes éducatifs pour les enfants qui n'ont pas encore l'âge de la maternelle, ce chiffre reflète le nombre total d'enfants inscrits à des programmes d'ECS Rapport annuel d'Alberta Education 2010/2011</p> <p>2. Statistique Canada. <i>Estimations de la population, selon le groupe d'âge et le sexe au 1^{er} juillet, Canada, provinces et territoires, annuel, 2010.</i> CANSIM, tableau 051-0001.</p>	

Alberta : Éducation de la petite enfance – inscription des enfants âgés de 2 à 4 ans, 2008-2009¹	
Enfants fréquentant un service de garde accrédité ¹	
Enfants dont les parents travaillent ou poursuivent des études	18 500
Enfants dont les parents ne travaillent pas	16 200
Enfants fréquentant des programmes de prématernelle (estimation) ²	10 000
Nombre total d'enfants fréquentant des programmes d'éducation de la petite enfance	44 700
Population d'enfants âgés de 2 à 4 ans	142 000
% de la population d'enfants âgés de 2 à 4 ans fréquentant un programme d'éducation de la petite enfance	31
<p>1. Données adaptées de Statistique Canada. Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes. Cycle 8, 2008-2009. Totalisation spéciale. L'entrevue de l'ELNEJ demande aux parents d'indiquer leur principal arrangement en matière de garde d'enfant en dehors de l'école publique. On estime que 20 % des enfants de 2 à 4 ans dont un parent ne travaille pas ou ne poursuit pas d'études assiste à un programme préscolaire.</p> <p>2. La Fondation Muttart, 2010. In the Best Interests of Children and Families http://www.muttart.org/sites/default/files/report/ECEC%20Discussion%20Paper%201011_0.pdf</p>	

Alberta : Places réglementées de garde d'enfants, mars 2011¹	
Services de garde en établissement	
• Moins de 12 mois	1 416
• 13 à 19 mois	3 264
• 19 à 54 mois	26 875
Éducation préscolaire	18 182
Extra-scolaire - maternelle (enfants de 5 ans)	5 623
Extra-scolaire - âge scolaire	21 350
Garderie en milieu familial	11 893
Capacité autorisée totale	88 608
1. Système d'information sur la garde d'enfants, ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, mars 2011.	

Alberta : Nombre de mères qui font partie de la population active, selon l'âge de leur enfant le plus jeune, 2010¹		
Âge du plus jeune enfant	Nombre de mères qui font partie de la main-d'œuvre	% des mères
Enfants âgés de 0 à 2 ans	74 300	62,2 %
Enfants âgés de 3 à 5 ans	54 600	74,7 %
Nombre de mères qui font partie de la population active dont le plus jeune enfant a moins de 6 ans	128 900	66,9 %
Nombre de mères qui ne font pas partie de la	63 700	33 %

population active, dont le plus jeune enfant a moins de 6 ans		
Nombre total de mères dont le plus jeune enfant a moins de 6 ans	192 600	100 %
1. Statistique Canada. Enquête sur la population active. Prévisions des femmes actives sur le marché du travail ayant des enfants, selon l'âge du plus jeune enfant, Canada et les provinces. Moyennes annuelles pour 2010.		

L'inclusion

Soutien pour les élèves ayant des besoins spéciaux à la maternelle : Standards for the Provision of Early Childhood Special Education (2006)

http://education.alberta.ca/media/452316/ecs_specialstds2006.pdf

Un financement est également accordé aux administrations scolaires pour qu'elles fournissent des programmes éducatifs aux enfants dès l'âge de 2 ans et demi le 1^{er} septembre qui ont été diagnostiqués avec un handicap sévère/retard et aux enfants qui ont au moins 3 ans et demi le 1^{er} septembre si l'enfant a un handicap/retard léger ou modéré, qu'il apprend l'anglais comme nouvelle langue ou qu'il a été formellement évalué et reconnu comme doué et talentueux.

Soutien pour les élèves ayant des besoins spéciaux en garderies : Les enfants handicapés peuvent bénéficier du soutien de l'Inclusive Child Care Program dans des garderies agréées, des garderies en milieu familial, et des programmes d'éducation préscolaire.

Les programmes de garde qui favorisent l'intégration font preuve au sein de la garderie de la souplesse nécessaire pour répondre aux besoins individuels des enfants ayant des besoins spéciaux ou des handicaps. Le soutien peut prendre la forme d'une formation pour le personnel, d'une consultation sur la programmation ou l'inclusion, d'informations sur les ressources et l'orientation et/ou de fonds pour l'embauche de personnel supplémentaire.

LES ENVIRONNEMENTS D'APPRENTISSAGE

Alberta : Le programme d'enseignement	
Maternelle/Prémarternelle	
<i>The Kindergarten Program Statement</i>	Comprend les attentes en matière de rendement pour les enfants dans sept domaines d'apprentissage : l'alphabétisation précoce ; la numération précoce ; la citoyenneté et l'identité ; la sensibilisation à l'environnement et à la collectivité ; la responsabilité personnelle et sociale ; les aptitudes physiques et le bien-être ; et l'expression créative. http://education.alberta.ca/media/312892/kindergarten.pdf
L'ECS spécial	Les opérateurs ECS démontrent comment ils aborderont le Kindergarten Program Statement, indépendamment de l'âge des enfants dans leur programme. http://education.alberta.ca/parents/ecs.aspx
Les normes du programme	Les exigences d'agrément de l'Alberta Child Care Accreditation Program comprennent les normes à respecter pour fournir un programme d'études cohérent et un cadre pédagogique pour l'éducation de la petite enfance. http://www.aelcs.ca/default.aspx

Alberta : Taille du groupe et ratio personnel-enfants dans les services de garde accrédités¹		
Âge	Ratio personnel-enfants	Nombre maximal d'enfants par groupe
Les services de garde		
Moins de 12 mois	1 : 3	6
12 à 19 mois	1 : 4	8
19 mois à moins de 3 ans	1 : 6	12
3 ans à moins de 4 ans et demi	1 : 8	16
4 ans et demi et plus	1 : 10	20
Programme de garde extra-scolaire		
Enfants à la maternelle	1 : 10	20
Enfants fréquentant la 1ère année et plus	1 : 15	30
Programme d'éducation préscolaire		
19 mois à moins de 3 ans	1 : 6	
3 ans et demi et plus	1 : 12	
Garderies familiales collectives		
Une garderie familiale collective agréée peut s'occuper d'un maximum de 10 enfants y compris les enfants du titulaire du permis. Une garderie peut avoir un maximum de 3 enfants de moins de 3 ans et un maximum de deux nourrissons.		
1. Child Care Licensing Regulation http://www.qp.alberta.ca/574.cfm?page=2008_143.cfm&leg_type=Regs&isbncIn=9780779759323&display=htm		

Le personnel

Alberta : Qualifications des éducateurs	
Les enseignants à la maternelle	Les enseignants de maternelle doivent détenir un certificat d'enseignement valide de l'Alberta ce qui nécessite un minimum de quatre années d'études universitaires y compris un programme de base de préparation des enseignants (un baccalauréat en éducation) ou un diplôme universitaire du premier cycle complété par un programme de base de préparation des enseignants (deux ans post-diplôme pour les cours et les stages.) http://education.alberta.ca/teachers/certification.aspx
Éducateurs à la petite enfance	Pour les garderies agréées, les services de garde extra-scolaires, et les programmes d'éducation préscolaire, le personnel travaillant directement avec les enfants doit être certifié. Une formation postsecondaire dans l'éducation de la petite enfance ou l'équivalente détermine l'admissibilité à l'un des trois niveaux de certification. Spécialiste du développement de l'enfant : Diplôme d'EPE ou l'équivalent (éducateur de la petite enfance qualifié) ; Spécialiste du développement des jeunes enfants : Certificat en EPE, ou a des compétences, a effectué les travaux des cours ou une combinaison des deux ; Auxiliaire de développement de l'enfant : Cours en services de garde ou éducation de la petite enfance ou possède des compétences équivalentes jugées acceptables par le directeur statutaire. http://www.child.alberta.ca/home/documents/childcare/Certification_Guide.pdf

Alberta : Le salaire annuel moyen des enseignants et des éducateurs à la petite enfance		
Enseignant 2008-2009¹	Éducateur à la petite enfance 2010²	Le salaire d'un éducateur de la petite enfance comme pourcentage des enseignants
80 376	38 355	48%
<p>1. Brockington, R. (2010) <i>Indicateurs sommaires des écoles publiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 2002-2003 à 2008-2009</i>. Statistique Canada. www.statcan.gc.ca/pub/81-595-m/81-595-m2010088-eng.htm.</p> <p>2. Calculé à 18,44 \$ l'heure (Adapté de Statistique Canada, Enquête sur la population active. <i>Employés occupés et moyenne hebdomadaire pour la catégorie E217 – Éducateurs et aides-éducateurs de la petite enfance de la Classification nationale des professions pour statistiques (CNPS) de 2006, selon le plus haut niveau d'instruction, Canada et les provinces, moyennes pour deux ans (2009-2010) (mise en tableaux particulière)</i>).</p>		

Alberta : Normes professionnelles requises pour les éducateurs		
	La reconnaissance professionnelle obligatoire	Apprentissage professionnel requis
Les enseignants à la maternelle	Le Professional Standards Branch d'Alberta Education est responsable de la reconnaissance professionnelle des enseignants. http://education.alberta.ca/teachers/certification.aspx	
Éducateurs à la petite enfance	Certification du personnel de garde d'enfants, Human Services http://www.child.alberta.ca/home/documents/childcare/Certification_Guide.pdf	

RESPONSABILITÉ

Rapports de progrès : Rapport annuel des services à l'enfance et à la jeunesse 2010 – 2011, Gouvernement de l'Alberta

<http://www.child.alberta.ca/home/documents/publications/AnnualReport2010-11.pdf>

Rapport annuel sur l'éducation 2010 – 2011.

<http://www.education.alberta.ca/media/6552055/annualreport2011.pdf>

Système d'information sur la garde d'enfants (CCIS) : Le CCIS contient les informations actuelles concernant la délivrance des permis et la surveillance des services de garde, le Child Care Subsidy Program, le Child Care Accreditation Funding Program, le Staff Qualification Program, le Claims Process, les agréments et le Family Day Home Program.

<http://www.child.alberta.ca/home/documents/publications/AnnualReport2010-11.pdf>

Normes du programme : À partir de mars 2010, environ 80 % des programmes de garde et les agences de garde en milieu familial ont été accrédités par le programme volontaire de l'Alberta Child Care Accreditation Program. À partir du 31 mars 2011, plus que 96 pour cent des garderies agréées et les agences de garde en milieu familial participent à l'agrément et plus de 81 pour cent des programmes sont accrédités.

<http://www.child.alberta.ca/home/documents/publications/AnnualReport2010-11.pdf>

Le suivi des populations : Le *Early Child Development (ECD) Mapping Initiative* est un projet de recherche de cinq ans, à l'échelle provinciale qui porte sur les facteurs qui peuvent influencer le développement sain de l'enfant. Les données sont recueillies de l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance, du recensement de 2006 et 2011 sur les facteurs socioéconomiques et à partir d'informations sur les programmes et les services locaux. Les administrations scolaires de l'Alberta, les collectivités et les parents auront ainsi à leur disposition une gamme complète d'information démographique sur le développement des enfants avant la maternelle.

<http://www.ecdmapping.alberta.ca/>